



LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

DIRECTION DES RELATIONS EXTERNES
ET DU CADRE DE VIE
Bureau du cadre de vie

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique au titre du code de l'environnement « loi sur l'eau » portant sur le projet d'amélioration foncière par la gestion d'andains agricoles, sur des parcelles au lieu-dit « Le Gol », situé sur le territoire de la commune de Saint-Louis, a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2017-1847/SG/DRECV en date du 05 septembre 2017

Le responsable du projet est : Société Star Ingénierie, résidence clos bleu - apt 2N1 - 83 b chemin Summer - Saint-Gilles-les-Bains - 97460 Saint-Paul

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Phase 1 : enlèvement des andains

- Réalisation des travaux à l'aide de pelles hydrauliques ;
- Transport des andains rocheux ;
- Mise en place d'une signalisation le long des voies empruntées.

Phase 2 : mise en place des mesures compensatoires et de remise en état des parcelles

- Mise en place des mesures compensatoires définies dans l'étude hydraulique ;
- Remise en état des parcelles avant remise en culture ;
- Broyage et intégration dans le sol des résidus végétaux issus du nettoyage des andains ;
- Évacuation et traitement des déchets récupérés lors des travaux.

Le dossier sera déposé **du 02 octobre 2017 au 02 novembre 2017 inclus, à la mairie principale de Saint-Louis**. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou, les adresser par écrit, ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@mairie-saint-louis.re au siège de l'enquête (**mairie principale de Saint-Louis – hôtel de ville - 97450 Saint-Louis**), à l'attention du commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

Mairie de Saint-Louis

le 02 octobre 2017	de 09 heures à 12 heures
le 17 octobre 2017	de 09 heures à 12 heures
le 02 novembre 2017	de 13 heures à 16 heures

Monsieur Jean-Pierre SCHIETTECATTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de Saint-Louis, à la sous-préfecture de Saint-Pierre et à la préfecture (direction des relations externes et du cadre de vie - bureau du cadre de vie - situé au 26, avenue de la victoire - Saint-Denis).